


Plan Local d'Urbanisme

4 - Document Graphique du règlement Plan de zonage

Révision prescrite le :	07 Décembre 2009
Arrêtée le :	28 Juin 2012
Approuvée le :	15 Avril 2013
Modification n° 1 approuvée le :	4 Juin 2018
Modification n° 2 approuvée le :	8 Avril 2019
Modification n° 3 approuvée le :	7 Octobre 2019
Déclaration de projet approuvée le :	10 Février 2020
Modification n° 4 approuvée le :	4 Avril 2022
Modification n° 5 approuvée le :	3 Avril 2023

Echelle d'Origine 1/5 000



LEGENDE:

Zone Urbaine

- Ua Upa Centre ancien / Hameau ancien
- Up Secteur d'intérêt patrimonial
- Ub Ub1 Ubv Expansion urbaine
- Ue Uec Equipements collectifs
- Ui Ui1 Ui2 Activités économiques

Zone à Urbaniser

- AU Aménagement à long terme
- AUb Urbanisation suivant les orientations d'aménagement
- AUe Secteur dédié aux équipements collectifs
- AUic2 Secteur dédié à l'activité économique

Zone Agricole

- A Secteur de production
- Ab Secteur de renforcement de l'activité
- Azh Secteur de renforcement de l'activité

Zone Naturelle

- N Protection des milieux
- Nh Secteur périphérique à maîtriser
- Nzh Zone humide de Moron

Prescriptions urbaines:

- Prescription d'accès (cf. Plan de détail 4-6)
- ⚡ Servitude d'alignement (cf. Plan de détail 4-6)
- ▨ Secteur d'aléa géologique faible - CETE 1989
- ▩ Espace Boisé Classé
- ▭ Périmètre soumis à OAP. (cf. document 2-1: OAP)

Autres: Voir aussi les plans de détail 4-1 à 4-5

- SI Servitude pour la mixité sociale (cf. Plan de détail 4-2)
- Destination des RDC d'activités (cf. Plan de détail 4-4)
- RI Emplacement réservé pour équipement public (cf. Plan de détail 4-5)
- VI Emplacement réservé pour la voirie (cf. Plan de détail 4-5)
- ▭ Périmètre soumis à polygone d'implantation (cf. Plan de détail 4-3)

Se reporter aussi en annexe 15 du PLU: PPRNI du Garon
LE PERMIS DE DEMOLIR EST INSTITUTE SUR TOUTES LES ZONES U, AU, A et N DU P.L.U.